

Breguet redonne vie à une montre de reine

HORLOGERIE

La maison de la vallée de Joux achève la reconstitution d'une pièce mythique, destinée à la reine Marie-Antoinette et volée en 1953. Alors même que l'originale aurait refait surface!

LAURE PINGOUD

Un zeste de technologie, une pincée de tragédie, un soupçon d'escroquerie et une touche de mystère. Le tout arôlé d'un parfum de luxe. «La Marie-Antoinette» a de quoi faire rêver le monde de l'horlogerie. Cette montre Breguet d'une grande complexité aurait été commandée en 1783 pour la reine par un mystérieux admirateur, sans être jamais portée par la malheureuse souveraine décapitée. Deux cents ans plus

tard, elle était volée dans le musée de Jérusalem qui l'abritait, disparaissant de la circulation durant plus de vingt ans.

Qu'à cela ne tienne. Propriétaire de la manufacture, le président de Swatch Group, Nicolas Hayek, a décidé de redonner vie à cet objet de légende en rééditant la montre. Après quatre ans de travail, Breguet vient d'achever le prototype, même si les décorations manquent encore. Un développement qui reflète la complexité de la démarche.

Enfin retrouvée?

Car la Marie-Antoinette, fabriquée trente ans après le décès de la reine, est une pièce d'exception. Son commanditaire n'avait fixé aucune limite de prix, ni de temps, pour réaliser la montre, exigeant seulement qu'elle comporte toutes les complications horlogères de l'époque.



«La Marie-Antoinette» n'a jamais pu être portée par la malheureuse souveraine. Le prototype reconstitué par Breguet ci-dessus est aujourd'hui presque terminé, alors qu'une montre revendiquée comme l'originale (en haut, à droite) aurait regagné son musée israélien. (AFP/2007/10/8)

Or cette richesse technique a dû être restituée à l'aide d'une seule photo et quelques documents. «Nous avons retrouvé comment fonctionnait la montre à partir de l'esthétique», précise Christian Lattmann, chef de produit chez Breguet. Une cellule spéciale, dotée de quelques orfèvres, a d'ailleurs été constituée.

Mais tandis que ce bijou attend d'être présenté au Salon de Bâle, en avril, la montre

d'origine refait parler d'elle. Le mois dernier, un journal israélien a annoncé qu'elle avait été retrouvée. Un coup dur pour sa copie? Au contraire, assure Breguet. «A plus de 200 ans, la montre reste toujours la cinquième plus grande complication au monde et nous serions extrêmement contents de pouvoir les montrer côte à côte», explique Christian Lattmann. La manufacture reste toutefois prudente face à cette révé-

L'originale



lation, car elle a déjà déchanté à la suite d'une prétendue découverte finalement non confirmée. «Nous avons demandé au musée de Jérusalem de voir la fameuse montre retrouvée, mais n'avons pas encore obtenu de réponse», précise le chef de produit.

La réédition de la Marie-Antoinette conserve donc son intérêt aux yeux de Breguet. D'autant plus que ce plongeon

«Nous avons retrouvé le fonctionnement de la montre à partir de son esthétique»

CHRISTIAN LATTMANN, CHEF DE PRODUIT CHEZ BREGUET

dans le passé lui a permis d'inventer l'avenir. «Le projet a fait naître de nombreuses idées de mécanismes et réappareils des métiers et des outils perdus au fil du temps.»

Un patrimoine technique ressuscité au prix d'importants investissements. Les futurs propriétaires de cette montre faite d'or et de cristal de roche s'en souviendront au moment de payer ce bijou, qui n'a pas encore de prix.

Le trésor n'a pas de prix

La réédition de la Marie-Antoinette a exigé quatre ans de développement et le recours à des matériaux de luxe. Combien vaudra cet objet sur le marché? La manufacture Breguet n'a pas encore défini son prix et n'entend pas dévoiler d'approximation. Mais il ne pourra certainement pas amortir le travail accompli, comme Christian Lattmann.

Et son modèle d'origine? En 2004, Jean-Claude Sabrier, expert en horlogerie estimait que la montre dépasserait en valeur n'importe quelle pièce d'horlogerie, soit plus de 12 millions de francs. Une valeur jugée beaucoup trop élevée par Nicolas Hayek: «Ce n'est plus une montre unique, car nous en avons refait une, qui est encore meilleure.»

Le président pense donc que la Marie-Antoinette originale ne devrait pas valoir plus que la Joséphine et la n°5, des montres Breguet uniques que le groupe a acquises pour 1,2 et 1,5 millions de francs.

Par passion!

Quoi qu'il en soit, Breguet assure que cette réédition n'est pas une affaire commerciale. «Nicolas Hayek l'a fait par passion. Il avoue que c'est la première fois qu'il entreprend un projet sans avoir décidé s'il ferait une pièce unique ou plusieurs», précise Christian Lattmann. Marketing ou pas, Breguet compte désormais sortir des Marie-Antoinette au compte-gouttes et projette peut-être de renouveler l'expérience en rééditant la montre de l'impératrice Joséphine. (pt)

Implenia bétonne ses assises face à Laxey

OPA

Selon certains observateurs, le hedge fund n'a peut-être pas tous les défauts.

Les dés étaient jetés. Hier, comme prévu, une majorité d'actionnaires d'Implenia s'est ralliée à la «cause» du conseil d'administration dans son conflit opposant à Laxey (voir nos éditions du 14 décembre). A savoir le rejet de la demande du fonds d'investissement britannique, propriétaire à 34% du capital, de supprimer la règle limitant statutairement le total des droits de vote des actionnaires

étrangers à un maximum de 20%, en vertu de la Lex Koller.

OPA «de façade»

Le refus est net, avec 86,8% des suffrages. De quoi bétonner les assises de la direction du numéro un suisse de la construction. S'exprimant devant les 241 actionnaires présents à Zurich lors de cette assemblée générale extraordinaire, représentant 41,6% du capital, le président du conseil d'administration Anton Affentranger s'est dit «soulagé», pointant à nouveau du doigt cette OPA «de façade», destinée à ne servir que les

intérêts du hedge fund. L'affaire semble entendue selon les dires des dirigeants d'Implenia. Laxey n'a qu'une seule motivation: mettre la main sur un paquet d'actions supplémentaire à bon compte en vue de les revendre ensuite avec un bénéfice maximal. Toutefois, tous les observateurs ne partagent pas cette vision tranchée. Selon Christopher Kummer, professeur et président de l'Institut des fusions, acquisitions et alliances, interrogé par *Die Weltwoche*, un investisseur comme Roger Bühler, responsable chez Laxey pour la Suisse, n'interrompt que lorsque l'entreprise

montre de sérieuses faiblesses stratégiques ou opérationnelles.

Ainsi, après la fusion de Zschokke et Batigroup, le titre d'Implenia a stagné durant plus d'une année alors que parallèlement, la Bourse flamboyait. Quant à SA Oerlikon avec une coquette plus-value de 100 millions de francs, et bien l'entreprise ne se porte pas plus mal aujourd'hui, fait remarquer l'hebdomadaire pour qui un conseil d'administration ne peut décider de faire le tri entre ses actionnaires, à l'instar d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple.

Elisabeth Nicoud, Zurich

L'ÉCO EN BREF

Roche convainc

PHARMA L'autorité européenne de santé recommande d'élargir l'homologation de trois préparations de Roche pour le traitement de cancers: Avastin, Xeloda et MabThera.

de francs». Nouveauté en Suisse et dans la branche, le nouveau logo comportera une image animée.

ATS

Euro:

3,1% d'inflation

DEVISES L'inflation a été encore plus forte que prévu en novembre dans la zone euro, atteignant 3,1% sur un an, soit un plus haut depuis six ans et demi. Cela représente «clairement une raison de s'inquiéter», selon la Commission européenne.

AFP

Swisscom s'offre un nouveau logo

TÉLÉCOMS Swisscom change de logo dès janvier et les sous-marques Fixnet, Mobile et Solutions seront abandonnées. Le coût total de ce relookage s'élève à «plusieurs millions

PUBLICITÉ

ROLEX

BUCHERER

Pour les plus beaux instants de la vie. Depuis 1838.

www.bucherer.com

Implenia bétonne ses assises face à Laxey

OPA

Selon certains observateurs, le hedge fund n'a peut-être pas tous les défauts.

Les dés étaient jetés. Hier, comme prévu, une majorité d'actionnaires d'Implenia s'est ralliée à la «cause» du conseil d'administration dans son conflit l'opposant à Laxey (voir nos éditions du 14 décembre). A savoir le rejet de la demande du fonds d'investissement britannique, propriétaire à 34% du capital, de supprimer la règle limitant statutairement le total des droits de vote des actionnaires

étrangers à un maximum de 20%, en vertu de la Lex Koller.

OPA «de façade»

Le refus est net, avec 86,8% des suffrages. De quoi bétonner les assises de la direction du numéro un suisse de la construction. S'exprimant devant les 241 actionnaires présents à Zurich lors de cette assemblée générale extraordinaire, représentant 41,6% du capital-actions d'Implenia, le président du conseil d'administration Anton Affentranger s'est dit «soulagé», pointant à nouveau du doigt cette OPA «de façade», destinée à ne servir que les

intérêts du *hedge fund*. L'affaire semble entendue selon les dires des dirigeants d'Implenia. Laxey n'a qu'une seule motivation: mettre la main sur un paquet d'actions supplémentaire à bon compte en vue de les revendre ensuite avec un bénéfice maximal. Toutefois, tous les observateurs ne partagent pas cette vision tranchée. Selon Christopher Kummer, professeur et président de l'Institut des fusions, acquisitions et alliances, interrogée par *Die Weltwoche*, un investisseur comme Roger Bühler, responsable chez Laxey pour la Suisse, n'intervient que lorsque l'entreprise

montre de sérieuses faiblesses stratégiques ou opérationnelles.

Ainsi, après la fusion de Zschokke et Batigroup, le titre d'Implenia a stagné durant plus d'une année alors que parallèlement, la Bourse flambait. Quant à Saurer, que Laxey a revendu à OC Oerlikon avec une coquette plus-value de 100 millions de francs, et bien l'entreprise ne se porte pas plus mal aujourd'hui, fait remarquer l'hebdomadaire pour qui un conseil d'administration ne peut décider de faire le tri entre ses actionnaires, à l'instar d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple.

Elisabeth Nicoud, Zurich

Implenia bétonne ses assises face à Laxey

OPA

Selon certains observateurs, le hedge fund n'a peut-être pas tous les défauts.

Les dés étaient jetés. Hier, comme prévu, une majorité d'actionnaires d'Implenia s'est ralliée à la «cause» du conseil d'administration dans son conflit l'opposant à Laxey (voir nos éditions du 14 décembre). A savoir le rejet de la demande du fonds d'investissement britannique, propriétaire à 34% du capital, de supprimer la règle limitant statutairement le total des droits de vote des actionnaires étrangers à un maximum de 20%, en vertu de la Lex Koller.

OPA «de façade»

Le refus est net, avec 86,8% des suffrages. De quoi bétonner les assises de la direction du numéro un suisse de la construction. S'exprimant devant les 241 actionnaires présents à Zurich lors de cette assemblée générale extraordinaire, représentant 41,6% du capital-actions d'Implenia, le président du conseil d'administration Anton Affentranger s'est dit «soulagé», pointant à nouveau du doigt cette OPA «de façade», destinée à ne servir que les intérêts du hedge fund. L'affaire semble entendue selon les dires des dirigeants d'Implenia. Laxey n'a qu'une seule motivation: mettre la main sur un paquet d'actions supplémentaire à bon compte en vue de les revendre ensuite avec un bénéfice maximal. Toutefois, tous les observateurs ne partagent pas cette vision tranchée. Selon Christopher Kummer, professeur et président de l'Institut des fusions, acquisitions et alliances, interrogée par *Die Weltwoche*, un investisseur comme Roger Bühler, responsable chez Laxey pour la Suisse, n'intervient que lorsque l'entreprise montre de sérieuses faiblesses stratégiques ou opérationnelles.

Ainsi, après la fusion de Zschokke et Batigroup, le titre d'Implenia a stagné durant plus d'une année alors que parallèlement, la Bourse flambait. Quant à Saurer, que Laxey a revendu à OC Oerlikon avec une coquette plus-value de 100 millions de francs, et bien l'entreprise ne se porte pas plus mal aujourd'hui, fait remarquer l'hebdomadaire pour qui un conseil d'administration ne peut décider de faire le tri entre ses actionnaires, à l'instar d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple.

Elisabeth Nicoud, Zurich